



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 34372

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le financement du service civil volontaire. Créé en 2006, il permet aux jeunes de 18 à 26 ans de s'engager à temps plein dans des missions d'intérêt général pour une période de 6 mois et peut être prolongé jusqu'à un an. Le service civil volontaire est un véritable succès puisque les candidatures sont au moins deux fois plus nombreuses que les postes offerts actuellement. Dans son rapport remis au Président de la République le 10 septembre dernier, Monsieur Luc Ferry estime que le nombre de volontaires sera supérieur à 60 000 en 2014, ce qui représente environ 9 % d'une classe d'âge. Aussi, elle souhaite savoir ce que le Gouvernement entend entreprendre afin de pérenniser ce dispositif.

Texte de la réponse

La montée en puissance rapide du volontariat associatif qui a été créé en France en 2006 témoigne d'un réel intérêt des jeunes Français pour un dispositif permettant à chacun de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général. Le Président de la République veut encourager les jeunes à se mettre au service des autres et de la nation. Il a souhaité qu'une large réflexion soit engagée sur la création d'un nouveau service civique qui contribuerait à renforcer le lien social et à transmettre nos valeurs de citoyenneté. M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société et ancien ministre, a remis au Président de la République un rapport sur la mise en oeuvre d'un service civique rénové volontaire. Le périmètre, l'organisation, le financement et le pilotage du projet font l'objet d'un examen préalable très précis des administrations concernées. Une mission de préfiguration va être lancée dans les tous prochains jours. Les assemblées seront appelées à se prononcer sur ce sujet dans le cadre d'un débat que le Gouvernement souhaite le plus large possible. Dans l'attente de ce nouveau dispositif qui pourrait intégrer plusieurs milliers de jeunes, le service civil - qui repose essentiellement sur le volontariat associatif - continuera de fonctionner.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34372

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9460

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3358